

Photo

La BATIE-NEUVE

*** Elève ***

FICHE INSCRIPTION



Nom..... Prénom
 Date de naissance Adresse.....
 Code postal Ville.....
 Connaissance musicale de l'élève.....
 Nom et Prénom Parent 1 Tel
 Nom et Prénom Parent 2 Tel
 E mail..... Recevoir des informations par mail Oui Non

A savoir !! La 1^{ère} année niveau initiation il est possible que l'élève n'intègre pas un cours collectif. Dans ce cas le cours sera diminué à 20 mn en cours particulier soit 330€ pour l'année scolaire (Vacances calendrier scolaire).

L'assurance garantie corporelle n'est pas pris en compte par le CMM.

A remplir par le Professeur du C.M.M...

INSTRUMENT Choisi :

<u>NIVEAU</u>	Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
Cours de 40mn en DUO		
Initiation enfant ados adulte		360€
1^{er} cycle A – de 16ans		395€
1^{er} cycle B + 16ans		420€

<u>NIVEAU</u>	Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
Cours de 30 mn en particulier		
1^{er} cycle A – de 16ans		450€
1^{er} cycle C + de 16ans		480€
BATTERIE CO Intense 1H de cours		
Age minimum 10 ans		480€

<u>COLLECTIF</u>	Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
DEF Drum 1h30 (gratuit pour les élèves de l'école) renseignez-vous		100€
Bandas 1h00 (gratuit pour les élèves de l'école) renseignez-vous		AD 30€
Atelier groupe 1h00 (gratuit pour les élèves de l'école) renseignez-vous		190€
Atelier Ukulélé, E.Trompette, etc... 40 mn à 1H 4 à 6 élèves maxi		190€
C.M.R.C à partir de 6 ans 45mn à 1h00		190€

Tarifs 2024/2025



ATTENTION AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE !

Adhésion 30€ l'année scolaire 2024 / 2025
Possibilité de paiement en 1, 2, 4 ou 8 fois

A remplir par la trésorerie du C.M.M

Classe..... Niveau..... Prix du cours :.....
+ Adhésion : 30.00€

Somme totale à payer

TARIFS : Les cours sont payables à l'année. Le règlement peut être échelonné
(cochez)

Paiement en une fois soit un total de (adhésion) 30€ + = € N° ch.....

Paiement en 2 fois 1^{er} chèque montant N° ch.....
2^{ème} chèque montant..... N° chèque.....

Paiement en 4 fois = 1^{er} chèque montant N° ch.....
2^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
3^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
4^{ème} chèque montant..... N° chèque.....

Paiement en 8 fois 1^{er} chèque montant N° ch.....
2^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
3^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
4^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
5^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
6^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
7^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
8^{ème} chèque montant = N° chèque.....

Aucun remboursement de cotisations et d'adhésion ne sera effectué.
Oui j'ai pris connaissance du règlement intérieur. Le Signature :

Règlement intérieur CENTRE de MUSIQUE MODERNE classe désaxée
2024/2025 A lire et à approuver, avant la signature de la fiche d'inscription.

1. FONCTIONNEMENT

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des cours durant toute l'année scolaire 2024/2025, la classe de musique du CENTRE de MUSIQUE MODERNE demande à ses adhérents de s'engager à participer aux cours jusqu'au 30 juin 2025, date de la fin des cours.

Pour valider l'inscription, le paiement doit être effectué dans sa totalité : paiement de l'adhésion et cotisation, 2 timbres et une photo d'identité le jour de l'inscription.

Le titre d'adhérent de l'association est valable 1 an du 10 septembre au 10 septembre de l'année suivante.

Le CMM se réserve le droit de supprimer un cours pour manque d'effectif, la cotisation et l'adhésion seront alors remboursées.

En dehors des heures de cours, les élèves mineurs ne sont plus placés sous notre responsabilité.

Le CMM n'est pas responsable de la perte ou du vol des effets personnels de chaque élève.
La soirée musicale de fin d'année est obligatoire pour tous les élèves.

2. L'ADHESION

Notre structure étant une association régie selon la loi du 1^{er} juillet 1901, la carte d'adhésion est obligatoire, pour participer aux activités proposées par le CMM.

Elle est annuelle et nominative, pour les familles l'Adhésion est gratuite à partir de la 3^{ème} personne. Le paiement de cette carte représente votre participation aux frais d'administration et d'assurance. Elle ne peut être remboursée. Elle vous offre divers avantages : des tarifs préférentiels etc...

3. LES COTISATIONS

Par chèque à l'ordre du CMM. elles sont ANNUELLES et payables d'avance, possibilité en 1, 2, 4 ou 8 fois. Les cotisations ne sont pas remboursables.

Toute année commencée est due.

Le CMM n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et certains jours fériés qui sont précisés pendant l'année.

En cas d'inscription en cours d'année, le prix de la cotisation et de l'adhésion reste identique.

Les chèques seront encaissés le 1^{er} de chaque mois.

Clause particulière : pas de cours d'essai, leur organisation demeurant trop laborieuse.

4. LES ABSENCES

En cas d'absence (maladie) d'un professeur : les cours ne seront pas remplacés.

En cas d'absence de l'élève ou d'arrêt définitif des cours : les cotisations ne seront pas remboursées même en cas de force majeure.

Toutefois, nous vous remercions de signaler toute absence au 06 41 99 65 85, pour des raisons de sécurité et d'organisation.

En cas d'arrêt d'une activité pendant l'année, même temporaire, nous vous remercions d'en informer le responsable M FAURE Robert tel 06 41 99 65 85.

Signature et mention lu et approuvé :

Date :

La BATIE-NEUVE



Autorisation

PARENTALE RELATIVE A LA PUBLICATION DE
PHOTOGRAPHIES D'ELEVES MINEURS

M. Mmeresponsable légal de

L'enfant..... Autorise le responsable M FAURE Robert et le
Centre de Musique Moderne de la classe de musique de à faire paraître
des photos, vidéos, support média ; de mon enfant dans la presse, affiches, publicité, site
internet.

Signature :

AGENDA 2024 2025

*** OCTOBRE 2024**

AG ET RÉUNION DE RENTRÉE (OBLIGATOIRE)

SALLE DE LA GARE DE 19H À 20H

*** DIMANCHE 01 DÉCEMBRE 2024**

VIDE GRENIER-CONCERT SALLE LE 750

LA BÂTIE NEUVE

*** DÉCEMBRE 2024**

AUDITION DE NOËL SALLE DE LA TOUR

*** JUIN 2025**

SOIRÉE MUSICALE DES ÉLÈVES

SALLE DES FÊTES DE LA BÂTIE NEUVE